Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne
U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX
http://www.udps02.com - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

P.A.E. F.P.S.C.

Public visé :

L'Unité d'Enseignement de **« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Prévention et Secours Civiques – P.A.E. F.P.S.C. »,** d'une durée de **40 heures (hors P.I.C.F.)**, s'adresse à toute personne majeure, désirant avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

Cette Unité d'Enseignement a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 susvisé, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Prérequis :

Etre titulaire d'un certificat de compétences « prévention et secours civiques de niveau 1 », datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation et de la Pédagogie Initiale et commune de formateur.

Description :

Accueil et présentation de la formation des participants.

Partie 1 – Evaluation des savoirs et savoirs faire ;
Partie 2 – Les référentiels ;
Partie 3 – Les aspects règlementaires ;
Partie 4 –Les matériels pédagogiques ;
Partie 5 – L'ouverture d'une session de formation PSC 1 ;
Partie 6 –Les techniques pédagogiques ;
Partie 7 –La séquence pédagogique ;
Partie 8 – L'évaluation. ;

Evaluations et clôture de la formation.

Modalités pédagogiques :

Cette formation s'appuye des mises en situation pratiques et concrètes, sur des activités ludiques, sur la découverte et l'utilisation des matériels.

Moyens et supports pédagogiques :

Un aide-mémoire est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi :

L'acquisition des compétences relatives à cette Unité d'Enseignement est sanctionnée par la délivrance d'un **certificat de compétences de « Formateur en Prévention et Secours civiques » - P.A.E. F.P.S.C.**
Ce certificat est délivré par la préfecture du département concerné.

La validation se déroule en deux temps :
- une évaluation formative réalisée par l'équipe pédagogique ;
- la présentation d'un dossier au jury de la préfecture conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié.

La certification est proclamée par le jury préfectoral au vu des évaluations continues qui attesteront du niveau d'acquisition des compétences.

Profil du / des Formateur(s) :

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur de Formateurs**, et sont à jour de formation continue. Le responsable pédagogique est titulaire du **certificat de compétences de « Conception et Encadrement d'une action de formation ».**

Elle est organisée pour un effectif de **cinq à dix apprenants**.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Soit un formateur (responsable pédagogique) de cinq à dix apprenants, et deux formateurs (dont un est désigné responsable pédagogique) de onze à vingt apprenants.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps02.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 25/01/2024.